



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 9 juillet 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, TIEDREZ Valérie, GAUTHERIN Tristan, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, GULTEKIN Gülcan, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, THIBAUT David, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, PROTAT Anne-Lucy pouvoir donné à THIBAUT David, KACEMI Farida pouvoir donné à PIAT Isabelle, MARTIN Antoine pouvoir donné à BLANCHOT Bastien.**

Non participant : **BERNIER Romain.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Déchetterie de La Chapelle Saint-Luc- consultation des communes sur le projet de modernisation

N° de délibération : 20260709_08

Rapporteur : M ARNAUD

La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a déposé un dossier d'enregistrement concernant le projet de modernisation de la déchetterie situé sur le territoire de la commune de La Chapelle Saint-Luc.

La déchetterie actuelle de La Chapelle Saint-Luc a été mise en service en juin 1993. La réglementation, les attentes des usagers et les classes de tri toujours plus nombreuses rendent le site actuel de La Chapelle Saint-Luc obsolète, sans possibilité d'un meilleur accueil des usagers et de développement de nouvelles filières de tri. Troyes Champagne Métropole a ainsi décidé de réaménager la déchetterie existante et de l'agrandir en direction du Nord-Ouest sur des parcelles voisines du site actuel.

L'article L.512-7-1 du code de l'environnement soumet une telle demande à une consultation publique. L'enquête publique se déroule en mairie de La Chapelle Saint-Luc du 15 juin au 13 juillet 2026. Le dossier est accessible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aube : www.aube.gouv.fr

La Ville de Sainte-Savine, étant située dans le périmètre d'un kilomètre autour de l'installation projetée est, en conséquence, considérée comme susceptible d'être concernée par le projet.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, il est demandé à la Ville de Sainte-Savine d'émettre un avis sur cette demande d'enregistrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents, décide :

- D'approuver la demande d'enregistrement relative au projet de modernisation de la déchetterie de La Chapelle Saint-Luc,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	4	32	0	0	1

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 10 juillet 2026

Pour extrait conforme

Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.07.13 11:12:36 +0200
Ref:11397790-17209288-1-D
Signature numérique
le Maire